

Paris, le 22 septembre 2008

Michel FOUQUET  
SNEP  
76, rue des rondeaux  
75020 PARIS

Cher Maurice,

« Responsable » du suivi de l'AcEd au SNEP, et donc interpellé dans ton courrier, j'avais ébauché une réponse fin août. Notre mode de travail collectif, ajouté au bouillonnement de la période de rentrée, m'ont conduit à différer cet envoi, après quelques ajustements.

Je distinguerai les questions de forme et de fond, en commençant par les questions de fond.

**Ta contribution comporte, me semble-t-il, 4 parties :**

- Un double constat :
  - Inquiétude des militants de l'EPS concernant l'avenir de la discipline, pouvant conduire à un « repli identitaire » des enseignants d'EPS,
  - Par rapport au développement de l'AcEd, embarras, malaise, « réflexe corporatif ».
- Une analyse des ambiguïtés qui résultent à la fois :
  - d'une question de sémantique (le sport, faire du sport, aller en sport, le sport à l'école, les pratiques sportives...),
  - de l'histoire compliquée des rapports entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire sur le champ des pratiques physiques des jeunes,
  - de l'absence, selon toi, d'une franche clarification des statuts et rôles respectifs des divers cadres et modes de pratique proposés aux jeunes dans une perspective d'éducation.
- L'idée d'une initiative commune SNEP-AEEPS qui, se proposant d'apporter des réponses aux questions posées ci-dessus, permettrait aux enseignants d'EPS de mieux positionner la discipline scolaire EPS, de conforter son statut social, et leur propre statut par la même occasion.
- L'esquisse d'un contenu pour cette initiative, à partir d'une comparaison/distinction entre les finalités et responsabilités respectives de l'institution scolaire et du mouvement associatif sportif, pouvant déboucher sur ce que tu considères comme « un changement de stratégie ».

### **D'un point de vue général**

Le débat sur le sport à l'école ne date pas d'aujourd'hui. Il se cristallise, me semble-t-il, autour de deux grandes questions :

1. Est-il nécessaire qu'une discipline scolaire, en France l'EPS, reçoive la mission d'assurer l'enseignement d'une éducation physique et sportive pour tous les élèves ? Cette question a été historiquement tranchée, et l'EPS est une des disciplines scolaires. Cela induit une définition des finalités, objectifs et contenus, la formation et le recrutement d'enseignants spécialisés, l'attribution d'un horaire

disciplinaire, et la mise à disposition de lieux de pratique (les salles de classes de l'EPS). L'EPS n'est-elle pas d'ailleurs la seule discipline obligatoire pour tous les élèves et à tous les niveaux de la scolarité ? Pourtant, cette situation favorable n'est en aucun cas une garantie pour l'avenir. Les disciplines scolaires naissent et meurent, c'est bien connu. Et certains rêvent de « faire de la place » dans les grilles horaires des élèves ; d'autres, parfois les mêmes, pensent que cette mission d'éducation physique pourrait être confiée (pour un moindre coût ? avec une efficacité plus grande ?) à des structures éducatives péri ou extra scolaires. L'accompagnement éducatif pourrait bien représenter une synthèse de ces deux modes de mise en cause de l'EPS.

2. Quels sont les formes et contenus les mieux à même de permettre à l'EPS de répondre à ses finalités et objectifs, d'être légitimée comme discipline scolaire contribuant à la formation de futurs citoyennes et citoyens « physiquement éduqué(e)s » ? Ne devrait-on pas dire « physiquement cultivé(e)s », voire « sportivement cultivé(e)s » (utilisant ainsi une acception large du mot « sportivement ») ? En creux, l'éducation physique doit-elle prendre ses distances avec les pratiques sociales, avec « le sport », pour être socialement et scolairement acceptable et identifiée ? Doit-elle au contraire faire le choix de considérer les APSA comme objectifs et moyens de son enseignement, pour assumer ses missions ? Cela induit pour chaque activité, didactisation et enseignement par l'enseignant, pratique et apprentissage par les élèves. L'identité « culturelle » de l'EPS n'est-elle pas le meilleur gage de sa reconnaissance sociale et scolaire, et de sa contribution à la démocratisation d'une école voulue comme émancipatrice ?

Sur ces deux questions, le positionnement du SNEP est clair. Il est, de longue date, connu, reconnu et soutenu par la corporation des enseignants d'EPS. Il serait d'ailleurs plus juste de dire qu'il est, depuis un demi-siècle, le fruit d'une orientation majoritaire des enseignants d'EPS, portée par le SNEP. Pour faire court, l'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement obligatoire à tous les niveaux de la scolarité, propose la pratique et l'apprentissage d'APS(A) qui sont tout à la fois ses « objectifs et moyens », pour contribuer aux finalités et objectifs de l'école et aux siens propres. En ce sens, il me semble nécessaire de clarifier la notion d'initiation. Je ne suis pas certain que le monde fédéral (du handball en particulier) y mette le même sens que le monde scolaire. A ce sujet, d'accord avec toi pour réfuter la distinction, en termes de progressivité, entre initiation, perfectionnement et compétition. Tu remarques à juste titre que le terme est absent des programmes. Il n'est pas pour autant interdit de séjour au sein de l'école, à l'AS, certes, mais aussi en EPS. Plus précisément, l'objectif de l'EPS, encore rappelé dans les programmes du collège publiés le 28 août 2008 (sur le site du SNEP ou sur

[http://media.education.gouv.fr/file/special\\_6/21/6/programme\\_EPS\\_general\\_33216.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/special_6/21/6/programme_EPS_general_33216.pdf) ) de « l'accès au patrimoine de la culture physique et sportive », ne recouvre-t-il pas une « initiation » à chaque APSA programmée ? N'est-ce pas « dans » cette initiation que se construisent les compétences et savoirs fixés par l'école ? Le niveau 1 des compétences attendues dans chaque APSA « enseignée durant au moins 10 heures de pratique effective » (même texte) ne définit-il pas peu ou prou un élève « initié » ? (ce qui, en l'occurrence, n'est pas un délit ...)

Cette orientation, pas toujours suffisamment clarifiée, souvent caricaturée (les « sportifs » contre les « pédagogues », voire « référence vs révérence »), régulièrement remise en question à l'occasion de la rédaction des programmes d'EPS, a néanmoins permis à l'EPS d'être bien

installée au sein de l'école française (horaires en particulier, obligation à tous les niveaux et dans toutes les filières ou séries), et socialement reconnue comme légitime et indispensable. La récente enquête CSA-SNUipp (sur le champ du premier degré) le confirme une nouvelle fois (p 38, 43 et 44) du côté des parents : 89% des Français considèrent que l'EPS doit être une mission de l'école élémentaire <http://www.csa-fr.com/dataset/data2008/opi20080820-opinion-des-francais-sur-l-ecole-maternelle-et-primaire.pdf> . De même, côté élèves, dans l'article du Figaro du 28 août intitulé « les élèves plébiscitent le sport à l'école » <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2008/08/28/01016-20080828ARTFIG00016-les-eleves-plebiscitent-le-sport-a-l-ecole-.php> .

### **Un paramètre essentiel du débat, mais quasiment absent de ton courrier : le sport scolaire**

On ne peut aborder ce débat sans faire référence à cette particularité du système scolaire français (du second degré) : l'existence d'un sport scolaire organisé dans tous les collèges, lycées et LP, par l'association sportive. Dispositif à la fois scolaire (AS scolaire obligatoire, présidée par le chef d'établissement, encadrée essentiellement par les enseignants d'EPS grâce au forfait de 3h dans leur service, fédération sportive scolaire [l'UNSS] chargée d'organiser les rencontres), et périscolaire (compétitions essentiellement programmées le mercredi après-midi, entraînements le mercredi après-midi ainsi que dans la période 12h-14h et le soir), le sport scolaire des collèges, lycées et LP inscrit ses objectifs dans ceux de l'école, tout en se situant au carrefour du monde scolaire et du monde sportif. C'est cette double spécificité qui fait que l'on a pu qualifier le sport scolaire de « prolongement et locomotive culturelle » de l'EPS.

Je note dans ton texte une certaine absence du sport scolaire. Il me semble que le débat que tu appelles de tes vœux ne peut faire l'impasse sur l'AS et l'UNSS, même si cela rend plus complexe la distinction entre l'enseignant d'EPS et l'intervenant sportif. Cela pour deux raisons :

1 Le contexte politico-budgétaire met – une fois de plus – le sport scolaire au bout du fusil des technocrates, politiciens et responsables administratifs zélés qui cherchent à réduire la surface du service public d'éducation, le service public du sport scolaire étant considéré par ceux-ci comme accessoire dans sa fonction et trop coûteux dans son fonctionnement. Pour eux, le sport scolaire représente potentiellement un réservoir de moyens d'enseignement (30 000 forfaits de 3h = 5000 ETP [équivalents temps plein]). La réforme des lycées (mission de Gaudemar) est sans nul doute à cet égard à haut risque pour les AS des lycées. Il nous revient de prouver que ces AS ont leur place et un rôle irremplaçable à jouer dans la vie des lycées, au bénéfice des lycéennes et lycéens volontaires.

2 La généralisation de l'accompagnement éducatif à tous les collèges, à cette rentrée, nous invite à la plus grande vigilance sur la possible concurrence entre le volet « pratique sportive » de ce dispositif et les AS des collèges. Face à l'empressement de B Laporte à vouloir développer l'AcEd et à voir le monde sportif extrascolaire l'investir, il y a lieu de rappeler l'existence du sport scolaire, sa dimension éducative, la pertinence du couple entraînement/rencontre, l'originalité éducative des projets d'AS, l'intérêt du triple objectif de l'UNSS, promotion, responsabilisation, compétition.

En disant cela, je n'ai pas le sentiment de faire de l'anti-sport fédéral primaire. Dans ce débat, le SNEP a constamment rappelé à la fois l'intérêt des pratiques sportives

volontaires non scolaires, et l'imposture que représente le détournement des 20 millions d'€ du CNDS, pour financer l'AcEd. Je vais y revenir.

## **A propos de l'accompagnement éducatif**

Sur le sujet de l'AcEd, je veux aussi formuler quelques remarques qui touchent à la fois le fond et la forme.

Tu notes, fort justement, un embarras collectif (du SNEP, mais sans doute plus largement des militants de l'EPS, du sport scolaire et certainement du mouvement sportif) pour contrer l'instauration sans débat d'une nouvelle forme de pratique sportive. Cet embarras est indéniable, et les nombreux débats que nous avons menés au sein des instances du SNEP l'an dernier (cf site du SNEP, secteur éducatif, dossier spécial) en témoignent. En témoignent également les rencontres que nous avons eues avec nombre de responsables des collectivités territoriales et du mouvement sportif : imposé sans concertation des principaux intéressés, l'AcEd est pour le moins contesté ... malgré une habile communication ministérielle.

### **L'accompagnement éducatif, vrai « plus » pour la jeunesse ? ...**

Comment en effet refuser l'opportunité offerte à des élèves – qui plus est appelés les orphelins de 16h - de pratiquer « en plus » différentes activités sportives après les cours ? Le SNEP a toujours milité pour le développement de l'offre de pratiques sportives pour tous les jeunes, au sein de l'école naturellement, mais aussi au sein du milieu sportif associatif et fédéral<sup>1</sup>. Comment s'opposer à un dispositif qui, selon le ministre, vise à permettre aux 50% (chiffage approximatif) des élèves qui n'ont aucune pratique sportive en plus de l'EPS obligatoire, de bénéficier d'un temps sportif supplémentaire ?

### **... marché de dupes ?**

Mais par ailleurs, comment ne pas resituer cette initiative dans son contexte politique et budgétaire : moins d'enseignants, moins d'heures de cours ? Comment ne pas noter que le financement – très important – de l'AcEd se fait au détriment de celui de l'école, mais aussi par détournement d'une partie des fonds qui alimentent le milieu sportif (CNDS) ? Comment ne pas contester l'absence totale de contrôle sur les contenus et formes de pratique proposés, sur les effectifs accueillis ? Comment, aussi, ne pas remarquer que l'insuffisance des infrastructures sportives est particulièrement criante dans le créneau horaire 16h 19h, avec l'EPS obligatoire et les dispositifs optionnels, les entraînements des AS scolaires et ceux des clubs sportifs qui en général prennent la suite dès la fin des créneaux scolaires ? Comment enfin ne pas remarquer que le bilan d'une année d'AcEd dans les collèges de l'éducation prioritaire montre que peu d'élèves sont concernés par la pratique sportive (elle représente moins de 10% de l'AcEd), et surtout que ce ne sont pas les élèves ciblés a priori qui sont volontaires dans ce cadre ?

### **... ou outil de marginalisation de l'EPS et du sport scolaire ?**

Par ailleurs, comment ne pas relever les tergiversations du ministre sur l'augmentation de l'horaire EPS dans le premier degré, et sa piteuse conclusion : « *La 4<sup>e</sup> heure d'EPS se fera*

---

<sup>1</sup> Le SNEP ne défend pas l'idée que les enseignants d'EPS auraient le monopole de l'éducation par les pratiques sportives. Leur seul monopole est l'enseignement de l'EPS, discipline d'enseignement, dont une des caractéristiques est de s'adresser à tous les jeunes.

*dans le cadre de l'accompagnement éducatif* ? Comment ne pas lier cette problématique à celle ouverte par R Bachelot qui, commentant les résultats des JO à Pékin, insiste sur le développement du sport à l'école ... en annonçant que ce chantier peut prendre 10 ans ? N'a-t-on pas un devoir de vigilance quand la ministre des sports de ce gouvernement s'engage sur ce terrain ?

### **Sur la forme, une mise au point nécessaire**

L'embarras, notre embarras, est donc bien réel. Pour autant, permets-moi une remarque sur l'utilisation que tu fais du commentaire de la circulaire du 5 juin 2008. C'est bien sur la question de l'obligation ou non du certificat médical préalable à la pratique sportive, que j'ai écrit (bull 796, p7) « *Une activité volontaire peut-elle être assimilée, de ce point de vue, à l'enseignement obligatoire ?* » La question est double : « D'où vient que l'AcEd serait une initiation ? » et « En quoi une initiation justifie-t-elle l'exonération de CM ? » Outre le fait que le terme « initiation » n'est pas utilisé dans les textes organisant l'EPS, et qu'il a (ton développement le confirme) des acceptions diverses, il n'apparaît qu'à cet endroit dans la circulaire. Quand je fais référence aux écoles de sport, c'est pour illustrer l'idée qu'il est surprenant que l'initiation dispense de CM : l'usage veut, me semble-t-il, qu'un CM soit fourni par les familles dès lors qu'elles inscrivent un enfant dans une école de sport.

Tu aurais sans doute pu trouver dans les différents textes votés par nos instances l'expression de notre « embarras », face à l'AcEd. Tu le reconnais d'ailleurs en écrivant « *Sans vouloir donner à une phrase extraite d'un long commentaire valeur d'exemple généralisable, on peut, me semble t il, considérer qu'elle illustre les risques d'illisibilité que nous fait courir notre pratique militante de défense, tour à tour, du service public d'éducation pour tous, de l'AS comme prolongement de l'EPS, du monopole de l'intervention dans le temps scolaire, du modèle culturaliste pour la discipline, du statut et des maxima de service des professeurs d'EPS, etc* ».

Cette phrase n'est pas sans poser problème : Y aurait-il dans ton énumération des items superflus ? Si c'est bien du SNEP que tu parles, le mot « notre » indiquant que tu te considères comme partie prenante, étant syndiqué de longue date, doit-on en déduire que le syndicat devrait, pour être lisible, laisser de côté, par exemple, le thème du modèle culturaliste ? « Qui trop embrasse ... » certes, mais il me semble aussi que le SNEP, loin d'être sans défauts, ne se débrouille pas si mal sur l'ensemble du champ que tu décris. L'expression « défense, tour à tour ... » n'est à mon avis pas juste. L'action du SNEP est (ou tout au moins s'efforce d'être) permanente sur l'ensemble de ce champ. Et le SNEP n'a jamais prétendu à l'exclusivité de l'action éducative par la pratique physique. Les apparences peuvent être trompeuses, mais il faut sans doute gratter un peu pour caractériser plus précisément « *ces pans importants de la population qui la trouvent [notre prétention] excessive et irréaliste.* »

Pour en revenir à l'AcEd, si nous avons résisté à une forte demande de boycott, et abouti à une position « équilibrée » sur cette question, c'est bien parce que notre regard sur la formation sportive des jeunes n'est pas borné par les murs de l'école. A ce titre, l'AcEd pourrait apparaître comme un des « contributeurs », mais était-il utile de créer ce nouveau dispositif ni scolaire, ni extrascolaire, dont la responsabilité n'échoit de fait ni aux enseignants d'EPS, ni au mouvement sportif ? Ne serait-il pas plus pertinent (et efficace) de donner aux institutions existantes, les « contributeurs », les moyens d'améliorer à la fois le volume et les contours de leur intervention ? Le SNEP a choisi de laisser à chaque équipe d'enseignants d'EPS la liberté et la responsabilité d'analyser sa situation particulière au regard de ce que

l'AcEd peut apporter aux projets d'EPS et d'AS, et de décider ou non d'occuper ce terrain. Ce n'est ni un renoncement, ni une fuite. Le bilan 2007-2008 montre que cette orientation a été comprise par la majorité des collègues. Qu'en sera-t-il cette année avec tous les collègues concernés ? Difficile de le prévoir. Une certitude pourtant : les termes du débat restent les mêmes, et le contexte politico-éducatif est de plus en plus miné.

Remarquons aussi que la réforme du lycée est censée se mettre en route (rentrée 2009 en seconde) alors même que l'AcEd devrait être étendu aux lycées. Une autre opportunité de marginaliser le sport scolaire, voire l'EPS obligatoire dans les lycées ? A suivre !

### **A propos des Assises ...**

Concernant ta proposition *d'assises nationales des pratiques, à visée d'éducation, des APSA, par les enfants et adolescents*, elle arrive dans un calendrier déjà bien chargé pour ce qui concerne le SNEP et ses militants. Le premier trimestre sera pour l'essentiel occupé par la préparation des élections professionnelles (2 décembre). Au-delà, nous avons – comme toi – ressenti la nécessité de baliser le terrain de la discipline. Sachant qu'une initiative nationale se prépare au moins un an à l'avance, et soucieux de rester dans notre objectif de relancer le débat « pédagogique » au niveau académique, nous avons émis l'idée d'assises de l'EPS et du sport scolaire, dans et à l'initiative des académies. L'idée est d'en faire une action syndicale (SNEP), au même titre que d'autres actions plus traditionnelles de type « grèves, manifestations », dans la perspective d'installer un véritable rapport de forces avec le pouvoir en place. Un stage national travaillera, début novembre, à la maquette de ces assises : le fil rouge sera partout la valorisation de la place, du statut et du rôle respectifs de l'EPS et du sport scolaire, mais chaque académie pourra choisir une entrée particulière (contenus, formation, programmes, installations, partenariats, métier, ...).

Il semble donc peu réaliste de programmer en plus la préparation des assises nationales que tu proposes. En revanche, il est possible d'envisager d'intégrer dans la réflexion des assises académiques un état des lieux des responsabilités et prérogatives respectives des divers acteurs sur le champ des pratiques physiques des jeunes.

Pourquoi pas un partenariat local entre SNEP et AEEPS, dans la perspective de ces assises ? Cela nécessite bien sûr une volonté – localement – de travailler ensemble, une clarification quant aux modes d'entrée de chacun, syndicat et association, dans la réflexion, un accord sur la maquette académique de ces assises telle qu'elle sera déclinée localement par le SNEP.

Espérant, par cette réponse, avoir d'ores et déjà apporté une contribution au débat que tu proposes,

Amicalement,

Michel Fouquet, secrétaire national du SNEP